

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20250909-D-25-2025-DE
Date de télétransmission : 12/09/2025
Date de réception préfecture : 12/09/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 9
votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, et le neuf du mois de septembre à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 septembre 2025, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Séverine CHARLOT, M. Gilles GARDIENNET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Fabienne LEMOINE.

Absent excusé : /

Absent non excusé : Mme Estelle TURAN

Ont donné pouvoir : - M. Romain MUNIER à M. Bruno BIDOYEN
- Mme Véronique BATISSE à M. Christian CHAUSSALET
- M. Pierre ARTAUX à M. Joseph NICOT
- M. Valentin COLLEUILLE à Mme Lucie REYNAUD
- Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN

Mme Lucie REYNAUD a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE AB N°428, PROPRIETE DE LA COMMUNE

25/2025

La commune de Quincey est propriétaire de la parcelle cadastrée AB 428 située impasse Poincaré dans la zone économique Poincaré, d'une superficie de 224 m².

A l'heure actuelle, cette parcelle située en fond d'impasse est occupée par une surface enherbée et de quelques arbres d'ornement. Elle n'est pas utilisée, ne remplit plus aucune fonction d'intérêt public et n'est affectée à aucun service communal. De même, elle ne présente plus les caractéristiques d'un bien relevant du domaine public.

Afin de rendre ce terrain cessible, le Conseil municipal lors de sa session du 9 septembre 2025, a acté sa désaffectation.

Il est alors demandé au Conseil municipal de bien vouloir constater son déclassement du domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Acte le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée AB 428, d'une superficie de 224 m², située en fond d'impasse Poincaré.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **11 septembre 2025**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance

Lucie REYNAUD

En Mairie, le **11 septembre 2025**
Le Maire,

Bruno BIDOYEN

